

POSTULAT

Auteur UDC, par Damien Raboud (suppl.), Alexandre Cipolla, Cyrille Fauchère et Blaise Melly
Objet Pour le respect du français académique
Date 11.12.2019
Numéro 6.0113

Depuis maintenant quelques années, nous assistons à d'incessantes attaques de la langue française provenant de milieux politisés qui essaient par tous les moyens de déconstruire le langage à des fins idéologiques.

Un des exemples le plus clair et limpide est l'écriture dite «inclusive» / langage épïcène. À ce sujet, l'Académie française, seule et unique institution et autorité morale, intellectuelle et référentielle garante de la langue française a fait, en date du 26 octobre 2017, à l'unanimité de ses membres, la déclaration suivante:

«Prenant acte de la diffusion d'une «écriture inclusive» qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture – visuelle ou à voix haute – et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues. Cela compliquerait plus encore celle des lecteurs. Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle a pour mission de les codifier. En cette occasion, c'est moins en gardienne de la norme qu'en garante de l'avenir qu'elle lance un cri d'alarme: devant cette aberration «inclusive», la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées? Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète.»

Le canton du Valais, fort de son appartenance à la francophonie à laquelle il tient, sa présence et son implication dans la commission de la francophonie en témoignant, n'a pas à maltraiter le français en ne considérant pas comme, de référence, les prérogatives de l'institution qu'est l'Académie française. Défendre la langue française académique, c'est défendre le beau ainsi que la civilisation française dont nous sommes nous tous, valaisannes et valaisans, de dignes et estimés représentants. Comme évoqué par les académiciens, nous pourrions également aller vers les spécialistes de la logopédie et évoquer les problèmes toujours plus importants rencontrés par la jeunesse qui ne manqueront pas de s'accroître avec de nouvelles règles rendant la lecture plus hachée et discontinue.

Conclusion

Fort de ces considérations, nous demandons à ce que tous les services de l'Etat appliquent les règles et directives de la bonne utilisation de la langue française, en soient les garants et les promeuvent en toutes circonstances, dans toutes leurs productions, et qu'ils n'en dérogent pas à des fins idéologiques ou pour tout autre dessein.